



COMMISSION REVISION DES TEXTES

PROCES-VERBAL

REUNION DU 25 juillet 2018

Présidence : M. BASTGEN Patrick

Présents : MM. COUTANT Nicolas, TERCIER Pierre

Excusés : M. BUREAU Jean-Jack, CHASLE Pierre

Secrétaire de séance : M. Fabrice DURAND (Directeur Administratif).

1- PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS MARCULIN DEPARTEMENTAUX

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p style="text-align: center;">Chapitre 15 : Accessions et descentes</p> <p>Article 22 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 3 du présent Règlement et à l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, les accessions et descentes, faisant l'objet du présent article, sont déterminées dans le tableau des Montées et des Descentes des Championnats Départementaux à l'issue de la saison concernée figurant en annexe.</p> <p>Article 23 1 - Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la</p>	<p style="text-align: center;">Chapitre 15 : Accessions et descentes</p> <p>Article 22 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 3 du présent Règlement et à l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, les accessions et descentes, faisant l'objet du présent article, sont déterminées dans le tableau des Montées et des Descentes des Championnats Départementaux à l'issue de la saison concernée figurant en annexe.</p> <p>Article 23 1 - Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand</p>

Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3 et D4, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs.

h) du joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100 km du précédent domicile.

même nécessaire de compléter la D1, D2, D3 et D4, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs.

Concernant les montées de D5 en D4, les équipes vainqueur de chaque poule sont qualifiées pour accéder, la saison suivante, au championnat D4.

Pour compléter la D4 conformément au tableau des Montées et des Descentes, il est fait appel, selon la nécessité, à une ou plusieurs équipes classées 2^{ème} ou 3^{ème} dans les poules de D5. Ces équipes seront départagées selon le coefficient sportif (nombre de points divisé par nombre de matchs).

Si l'égalité subsiste, il sera fait application par ordre, des dispositions des alinéas 2, puis 4 de l'article 3 du présent règlement.

Origine : Comité de Direction.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District :

Avis de l'Assemblée Générale du District :

2 - PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES DEPARTEMENTAUX

Textes actuels	Textes modifiés
<p>REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U12 à 8 DISTRICT</p> <p>Article 1 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS</p> <p>1.1 1^{ère} phase (brassage)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 poules composées de 8 équipes maximum. • Ces équipes se rencontrent en matchs aller-simple. • Une seule équipe par club. <p>1.2 - Deuxième Phase (Championnat par niveau)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau « Elite» <ul style="list-style-type: none"> ○ A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 6 équipes composées d'équipes ayant finies aux 3 premières places en phase de brassage. ○ Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour. • Niveau « Espoirs» <ul style="list-style-type: none"> ○ A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 8 équipes maximum composées d'équipes ayant finies de la 4^{ème} à la 8^{ème} place de la poule de brassage. ○ Ces équipes se rencontrent en matchs allers simples (si nombre d'équipes = ou > 8) <p>1.3 - Conditions d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retourner la fiche de volontariat dans les délais fixés par le District • Etre inscrit sur FOOTCLUBS dans les délais prévus par le District. 	<p>REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U12 à 8 DISTRICT</p> <p>Article 1 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS</p> <p>1.1 1^{ère} phase (brassage)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 poules composées de 8 équipes maximum. • Ces équipes se rencontrent en matchs aller-simple. • Une seule équipe par club. <p>1.2 - Deuxième Phase (Championnat par niveau)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau « Régional » « Elite» <ul style="list-style-type: none"> ○ A L'issue de la phase de brassage, candidatures possibles auprès de la Ligue du Centre Val de Loire pour évoluer en championnat régional. • Niveau « Elite Départemental» <ul style="list-style-type: none"> ○ A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 6 équipes selon le classement composées d'équipes ayant finies aux 3 premières places en phase de brassage. ○ Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour. • Niveau « Espoirs Départemental» <ul style="list-style-type: none"> ○ A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 8 à 10 équipes maximum selon le classement composées d'équipes ayant finies de la 4^{ème} à la 8^{ème} place de la poule de brassage. ○ Ces équipes se rencontrent en matchs allers simples (si nombre d'équipes = ou > 8) <p>1.3 - Conditions d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retourner la fiche de volontariat dans les délais fixés par le District • Etre inscrit sur FOOTCLUBS dans les délais prévus par le District.

1.4 - Choix des clubs

Etude des fiches de volontariat par le Bureau du Département JT du District

Article 2 –SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U12, U11, U10 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 Encadrement

joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100 km du préce

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

1.1 - Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Brassage Elite**
 - Engagement sur fiche de candidature de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
 - Quatre poules seront créées pour le brassage Elite. e.
- **Brassage Masse 1**
 - Engagement libre de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
- **Brassage Masse 2**
 - Engagement libre de la part des clubs
 - Matchs allers simples ; poules de 8 équipes maximum.

dent domic

ile.

1.4 - Choix des clubs

Etude des fiches de volontariat par le Bureau du Département JT du District

Article 2 –SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U12, U11 (3 maxi), U10 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 Encadrement

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

1.1 - Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Brassage Elite**
 - Engagement sur fiche de candidature de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
 - ~~Quatre poules seront créées pour le brassage Elite.~~ Deux poules de 8 équipes seront créées pour le brassage Elite.
- **Brassage Masse 1**
 - Engagement libre de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
- **Brassage Masse 2**
 - Engagement libre de la part des clubs
 - Matchs allers simples ; poules de 8 équipes maximum.

--	--

Origine : Commission JT.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District :

Avis de l'Assemblée Générale du District :

3 - PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES COUPES (Garçons) JEUNES DEPARTEMENTAUX

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p style="text-align: center;">PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES</p> <p>Article 3 :</p> <p>a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.</p> <p>L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.</p> <p>b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches</p> <p>c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.</p> <p>La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.</p> <p>Article 4 :</p> <p>a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques.</p> <p>Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.</p> <p>Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).</p> <p>Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.</p> <p>b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.</p>	<p style="text-align: center;">PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES</p> <p>Article 3 :</p> <p>a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.</p> <p>L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.</p> <p>b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches</p> <p>c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.</p> <p>La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.</p> <p>Article 4 :</p> <p>a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques.</p> <p>Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.</p> <p>Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).</p> <p>Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.</p> <p>b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.</p>

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but sans prolongations conformément aux lois du jeu.

h) du joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100 km du précédent domicile.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but **sous forme de tie-break (5 tirs minimum par équipe)**, sans prolongations ~~conformément aux lois du jeu.~~

- *Tirs au but sous forme de tie-break*
 - 1^{er} tireur : équipe A
 - 2^{ème} tireur : équipe B
 - 3^{ème} tireur : équipe B
 - 4^{ème} tireur : équipe A
 - 5^{ème} tireur : équipe A
 - 6^{ème} tireur : équipe B
 - 7^{ème} tireur : équipe B
 - 8^{ème} tireur : équipe A
 - 9^{ème} tireur : équipe A
 - 10^{ème} tireur : équipe B
 - Etc....

Origine : Comité de Direction du District.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District :

Avis de l'Assemblée Générale du District :

4 - PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES COUPES FEMININES JEUNES DEPARTEMENTAUX

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p style="text-align: center;"><u>SYSTEME DE L'EPREUVE</u></p> <p>Article 2 : La coupe se déroule dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">1 – Matches allers simples. Les équipes seront réparties en poules de 3 ou 4 équipes maximum selon le nombre d'équipes engagées.2 – La compétition propre comprenant, les ½ finales et finale. Seront qualifiées pour les ½ finales, les deux premières de chaque poule. <p>Les Dispositions des règlements généraux des championnats du District sont applicables.</p> <p style="text-align: center;">PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES</p> <p>Article 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté. <p>L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.</p> <ul style="list-style-type: none">b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matchesc) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe. <p>La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en</p>	<p style="text-align: center;"><u>SYSTEME DE L'EPREUVE</u></p> <p>Article 2 : La coupe se déroule dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">1 – Matches allers simples. Les équipes seront réparties en X poules de 3 ou 4 équipes maximum selon le nombre d'équipes engagées.2 – La compétition propre comprenant les barrages, les ½ finales et finale. Seront qualifiées pour les ½ finales, les deux premières de chaque poule. <p>Les Dispositions des règlements généraux des championnats du District sont applicables.</p> <p style="text-align: center;">PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES</p> <p>Article 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté. <p>L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.</p> <ul style="list-style-type: none">b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matchesc) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe. <p>La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine,</p>

semaine, exceptionnellement.

Article 4 :

a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques.

Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.

Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).

Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but sans prolongations conformément aux lois du jeu.

h) du joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100 km du précédent domicile.

exceptionnellement.

Article 4 :

a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques.

Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.

Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).

Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but **sous forme de tie-break (5 tirs minimum par équipe)**, sans prolongations **conformément aux lois du jeu.**

- **Tirs au but sous forme de tie-break**

- 1^{er} tireur : équipe A
- 2^{ème} tireur : équipe B
- 3^{ème} tireur : équipe B
- 4^{ème} tireur : équipe A
- 5^{ème} tireur : équipe A
- 6^{ème} tireur : équipe B
- 7^{ème} tireur : équipe B
- 8^{ème} tireur : équipe A
- 9^{ème} tireur : équipe A
- 10^{ème} tireur : équipe B
- Etc....

Origine : Comité de Direction et Commission Féminines.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District :

Avis de l'Assemblée Générale du District :

5 - PROPOSITION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS FEMININES DEPARTEMENTAUX

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS FEMININS DU DISTRICT

Conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, le présent règlement précise les détails d'organisation des championnats départementaux Féminins Seniors F, U19F, U15F, U13F et U11F.

Article 1 - ORGANISATION

Le District d'Indre et Loire organise chaque saison des championnats départementaux féminins dont la composition est précisée par chaque règlement spécifique.

Article 2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le déroulement des épreuves est précisé par chaque règlement spécifique.

Article 3 - CLASSEMENTS

Les classements sont établis par addition de points selon les modalités de l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue et des Districts.

En cas d'égalité de points à une place quelconque, le classement des équipes s'effectue de la façon suivante :

3.1 - il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les équipes ex-æquo ;

3.2 - en cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les équipes ex-æquo, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés par les équipes ex-æquo au cours des matches les ayant opposées (goal-average particulier),
- de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat (goal-average général),
- de la meilleure attaque à la fin du championnat,

3.3 - si l'égalité subsiste un match supplémentaire pourra avoir lieu (avec prolongations éventuelles) sur terrain neutre. A défaut de résultat positif, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but.

Article 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES

Les modalités d'accessions, de maintiens et de descentes pour chacun des championnats départementaux féminins sont stipulées dans chaque règlement spécifique

Article 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres des championnats départementaux féminins est déterminé par chaque règlement spécifique.

Pour les modifications parvenues avant le premier match de championnat à domicile, et sous réserve qu'elles soient groupées, il ne sera appliqué aucun droit.

Article 6 - LITIGES

Tout litige administratif ou sportif intervenant dans le déroulement de cette compétition (sauf championnats interdistricts gérés par le District gestionnaire) est de la compétence de la Commission Départementale correspondante dont les décisions peuvent, à l'exception de celles relevant de la Commission Départementale de Discipline et de la Commission Départementale d'Appel de Discipline, faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel Général suivant la procédure prévue aux Règlements en vigueur.

La Commission Départementale Sportive est habilitée à prendre toutes décisions pour régler les cas non prévus au présent Règlement.

Article 7 – Ententes

- Une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club la composant présente au moins 2 licenciées de la catégorie.

Article 8 – Réserve

Article 9 – Réserve

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Les dates seront fixées par la Commission Sportive. Tout changement doit être effectué via Footclubs. Si aucun accord n'est trouvé entre les deux clubs, cette dernière fixera la rencontre.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	SF, U19F, U18F U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat Senior Féminin à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour si moins de 12 équipes engagées ou en deux poules division 1 et de division 2 par matchs aller/retour si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 12.

Toute équipe au sein d'un même club évoluant dans un championnat à 11 est considérée comme équipe supérieure de la catégorie.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

4.1 : poule unique

A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts

4.2 : poule Division 1 et Division 2

Montées :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux premières places de la Division 2 montent en Division 1 la saison suivante.
- A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts. Si refus, possibilité de proposer à la deuxième équipe.

Descentes :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux dernières places de la Division 1 descendent en Division 2 la saison suivante.
- Les équipes descendant du championnat Interdistricts sont automatiquement intégrées en Division 1 de District. Ces descentes pourront entraîner des descentes supplémentaires en Division 2 en fonction du nombre d'équipes s'engageant la saison suivante.

Toute nouvelle équipe sera automatiquement engagée en Division 2 si création de deux poules.

Néanmoins, la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine est autorisée à changer les modalités définies ci-dessus en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le dimanche matin à 10h00. Lors de l'engagement des équipes d'un club disposant d'un terrain et d'un éclairage homologués pourront jouer le samedi soir à 20h00.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique. Une coupe sera remise à l'issue de la saison aux championnes de 1^{ère} et 2^{ème} Division

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U19F à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U16F -U17F –U18F–U19F et U15F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 40 min
Ballon	Taille n°5
Hors-jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U19F à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réserve**Article 7 – Réserve****Article 8 – Réserve****Article 9 – RECOMPENSES**

Le titre et un trophée de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U15F à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U15F, U14F, U13F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 35 min
Ballon	Taille n°4
Hors-jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U15F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réserve**Article 7 – Réserve****Article 8 – Réserve****Article 9 – RECOMPENSES**

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U13F à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U13F, U12F, U11F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 4 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U13F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réserve**Article 7 – Réserve****Article 8 – Réserve****Article 9 – RECOMPENSES**

Le titre de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U13F à 5

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 5.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U12F, U13F et U11F (3 maxi)
Pratique / Effectif	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	50 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	2 x 30 min Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu
Défi	Jonglage
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	A la ligne médiane
Remplacement	A un arrêt de jeu
Coups francs	Directs, adversaire à 4 mètres
Remise en touche	Par une passe au sol obligatoire ou en rentrant sur le terrain en conduite de balle. La joueuse peut aller manquer un but dès qu'elle est rentrée sur le terrain en conduite de balle.

Relance du GB	à la main – Relance protégée *
---------------	--------------------------------

* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U13F se déroule en deux phases :

- **Une première phase de brassage.**
- **Une deuxième phase de Niveau.**

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U11F à 5

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 5.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U11F, U10F, U9F, U8F (3 maxi)
Pratique / Effectif	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	40 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	Phase1 : 50min max (2 x 25') ou (2 matchs de 1 x 20') Phase 2 : 2 x 25' Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu
Défi	Phase1 : Défi technique Phase2 : Défi jonglage
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	N'existe pas
Remplacement	A un arrêt de jeu
Coups francs	Directs, adversaire à 4 mètres
Remise en touche	Par une passe au sol obligatoire ou en rentrant sur le terrain en conduite de

	balle. La joueuse peut aller manquer un but dès qu'elle est rentrée sur le terrain en conduite de balle.
Relance du GB	à la main – Relance protégée *
Classement	Aucun

* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U11F se déroule en deux phases :

- **Une première phase de brassage.**
- **Une deuxième phase de Niveau.**

La commission Féminine se réserve le droit de modifier le déroulement des épreuves dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réservé

Article 7 – Réservé

Article 9 – Réservé

Article 9 – RECOMPENSES

N'ayant pas de classement donc aucun titre décerné.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Féminine.

Origine : Commission Féminine.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District :

Avis de l'Assemblée Générale du District :

6 - PROPOSITION DU REGLEMENTS DES COUPES FUTSAL JEUNES

COUPE FUTSAL JEUNES (U13 - U15 - U18)

Article 1 :

Afin de promouvoir le FUTSAL chez les jeunes et développer la pratique, le District organise chaque saison une coupe Futsal départementale réservée aux équipes U13 – U15 et U18 des clubs d'Indre et Loire.

Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

Lors de l'engagement des clubs dans les compétitions départementales (Championnat et Coupe), engagement automatique en Coupe FUTSAL Jeune dans chaque catégorie. Une équipe par club y compris pour les clubs régionaux.

En cas de refus de participer, la désinscription est possible sans frais, à l'initiative du club.

En cas absence lors des rassemblements, application de l'amende correspondante.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2 :

Prise en compte des poules de Championnat pour définir l'organisation.

Dans chaque poule, 1 ou 2 équipes proposent leur gymnase selon leurs ressources en termes d'installation sportive. Rencontre sous forme de plateau (formule Championnat).

- 2 à 3 Tour de coupe par catégorie établi selon un calendrier prévu. Le vainqueur de chaque tour continue dans l'épreuve.
- Temps de jeu selon le nombre d'équipe par poule. Arbitrage par équipe au repos.
- Dans chaque poule, 1 ou 2 équipes proposent leur gymnase selon leurs ressources en termes d'installation sportive. Rencontre sous forme de plateau (formule Championnat).

PROCESSUS DE DEROULEMENT DE LA COUPE

Article 3 :

a) La Commission des Nouvelles Pratiques établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.

L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.

b) Pour toutes les coupes, tout licencié peut assister au tirage au sort des matches

c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.

La Commission se réserve le droit de fixer des matches de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4 :

- Tour 1 : Vacances Scolaires Toussaint.
- Tour 2 : Vacances Scolaires Fêtes de fin d'année.
- Tour 3 : Trêve Hivernale (Janvier)
- Qualification de 4 finalistes pour la finale prévue en Février (Vacances Scolaires d'Hiver).

Article 5 : Organisation sportive

Un règlement sera envoyé aux clubs participants pour chaque tour précisant les modalités d'organisation. Encadrement des coupes : Membres des Commissions Nouvelles Pratiques, FUTSAL et Jeunes et Technique

Article 6 : Conditions de qualification et de restriction de participation

La qualification des joueurs et les restrictions de participation sont les mêmes que pour les championnats départementaux.

Pour tout litige (sauf disciplinaire) pouvant survenir, les clubs ont la possibilité de faire appel de ces décisions, devant le Bureau d'appel Général du District qui jugera en dernier ressort.

ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS

Article 7 :

Les arbitres des rencontres seront désignés par la Commission des Arbitres du District d'Indre et Loire.

DELEGUES

Article 8 :

La Commission pourra, si elle le juge utile, demander la désignation à chaque match d'un délégué, qui aura pour mission de représenter le District auprès des capitaines d'équipes, des joueurs, entraîneurs et dirigeants de clubs.

A défaut de délégué officiel, les fonctions doivent être assurées par un dirigeant du club recevant.

En cas d'incidents sur le terrain, ou pour toute autre cause qu'il jugera utile, le Délégué devra faire un rapport et l'adresser au secrétariat du District.

Les cartes officielles de la Fédération, de la Ligue du Centre et des Districts, les cartes de presse autorisées et les invitations délivrées par le District donnent droit d'entrée gratuite dans le gymnase à l'occasion d'un match de coupe.

Seuls les dirigeants et les joueurs licenciés des deux clubs en présence auront accès gratuit au gymnase, sur présentation de leur licence validée pour la saison en cours.

Article 9 :

Réservé

COULEURS DES MAILLOTS

Article 10 :

L'article 10 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts s'applique à cette épreuve.

Dans le cas d'un ou plusieurs accords de parrainage entre le District et un ou des partenaires, les joueurs participant à la compétition parrainée sont obligés de porter l'équipement comportant au moins le logo du ou des partenaires.

A défaut, les clubs défailants se verront appliquer une amende décidée par le Comité de Direction.

CAS NON PREVUS

Article 11 :

Les cas non prévus au présent Règlement seront réglés par la Commission sportive.

Origine : Commission des Nouvelles Pratiques.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District :

Avis de l'Assemblée Générale du District :

7 - PROPOSITION DU TABLEAU DES MONTEES DESCENTES – POULES A 10 pour D3, D4 et D5 SAISON 2019-2020

	DESCENTES de R3	0	1	2	3	4	5	6
1 ^e div.	Montées de D1 en R3	2	2	2	2	2	2	2
	Descentes de D1 en D2	2	2	2	3	4	5	6
2 ^e div.	Montées de D2 en D1	4	3 d)	2	2	2	2	2
	Descentes de D2 en D3	4	4	4	5 h)	6	7 m)	8
3 ^e div.	Montées de D3 en D2	6 a)	5 e)	4	4	4	4	4
	Descentes de D3 en D4	12 8	13 8-f)	14 8	15 9-i)	16 10-k)	17 11-n)	18 12
4 ^e div.	Montées de D4 en D3	6 10-b)	6 9-f)	6 6-g)	6 8	6 8	6 8	6 8
	Descentes de D4 en D5	22 6	23 6-g)	24 6	25 7-j)	26 8-l)	27 9-o)	28 10-p)
5 ^e div.	Montées de D5 en D4	4 8-c)	4 7-c)	4 6-c)	4 6	4 6	4 6	4 6

- a) 6 montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- b) ~~6 10~~ montées de D4 en D3 soit 1 montée dans chaque poule + les 4 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 16-g des RG du District).
- c) X montées de D5 en D4 selon l'article 5 du Règlement des championnats seniors.
- d) 3 montées de D2 en D1 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- e) 5 montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- f) ~~13~~ descentes de D3 en D4 : soit 3 descentes par poule + le moins bon 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- ~~f) 9 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 3 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 16-g des RG du District).~~
- g) 23 descentes de D4 en D5 : soit 3 descentes par poule + les 5 moins bon 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- ~~g) 8 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 16-g des RG du District).~~
- h) 5 descentes de D2 en D3 : soit 2 descentes dans chaque poule + le moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- i) ~~15 9~~ descentes de D3 en D4 : soit ~~3 2~~ descentes dans chaque poule + les ~~3~~ moins bon ~~8 10~~^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- j) ~~25 7~~ descentes de D4 en D5 : soit ~~4 1~~ descentes dans chaque poule + le moins bon ~~8 11~~^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- k) ~~16 10~~ descentes de D3 en D4 : soit ~~4 2~~ descentes dans chaque poule + les ~~2~~ moins bon ~~10~~^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 16-g des RG du District).

- l) ~~26~~ ~~8~~ descentes de D4 en D5 : soit ~~4~~ ~~1~~ descente dans chaque poule + les 2 moins bon ~~8~~ ~~11~~^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17~~ ~~16~~-g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- m) 7 descentes de D2 en D3 : soit 3 descentes dans chaque poule + le moins bon 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17~~ ~~16~~-g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- n) ~~17~~ ~~11~~ descentes de D3 en D4 : soit ~~4~~ ~~2~~ descentes dans chaque poule + les ~~3~~ moins bon ~~8~~ ~~10~~^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17~~ ~~16~~-g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~).
- o) ~~27~~ ~~9~~ descentes de D4 en D5 : soit ~~4~~ ~~1~~ descentes dans chaque poule + les 3 moins bon ~~8~~ ~~11~~^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17~~ ~~16~~-g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- p) ~~28~~ ~~10~~ descentes de D4 en D5 : soit ~~4~~ ~~1~~ descentes dans chaque poule + les 4 moins bon ~~8~~ ~~11~~^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17~~ ~~16~~-g des RG ~~du District de la Ligue et~~

Origine : Comité de Direction du District et Commission sportive.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District :

Avis de l'Assemblée Générale du District :

8 - PROPOSITION DU TABLEAU DES MONTEES DESCENTES – POULES A 10 pour D4 et D5 SAISON 2019-2020

	DESCENTES de R3	0	1	2	3	4	5	6
1 ^e div.	Montées de D1 en R3	2	2	2	2	2	2	2
	Descentes de D1 en D2	2	2	2	3	4	5	6
2 ^e div.	Montées de D2 en D1	4	3 d)	2	2	2	2	2
	Descentes de D2 en D3	4	4	4	5 h)	6	7 m)	8
3 ^e div.	Montées de D3 en D2	6 a)	5 e)	4	4	4	4	4
	Descentes de D3 en D4	8	8	8	9 i)	10 k)	11 n)	12
4 ^e div.	Montées de D4 en D3	10 b)	9 f)	8 g)	8	8	8	8
	Descentes de D4 en D5	14 6 c)	15 6-q)	16 6-r)	17 7-j)-s)	18 8-l)	19 9-o)	20 10-p)-t)
5 ^e div.	Montées de D5 en D4	4 8-e)	4 7-e)	4 6-e)	4 6	4 6	4 6	4 6

a) 6 montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)

b) 10 montées de D4 en D3 soit 1 montée dans chaque poule + les 4 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~).

c) 14 descentes de D4 en D5 : 2 descentes dans chaque poules + les 2 moins bons 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)

~~e) X montées de D5 en D4 selon l'article 5 du Règlement des championnats seniors.~~

d) 3 montées de D2 en D1 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)

e) 5 montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)

f) 9 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 3 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)

g) 8 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)

h) 5 descentes de D2 en D3 : soit 2 descentes dans chaque poule + le moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)

i) 9 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + le moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)

- j) ~~17 7~~ descentes de D4 en D5 : soit ~~2 4~~ descentes dans chaque poule + ~~les 5~~ moins bon ~~10 11^{ème}~~ au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16.g~~ des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- k) 10 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + les 2 moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16.g~~ des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- l) ~~18 8~~ descentes de D4 en D5 : soit ~~3 1~~ descente dans chaque poule + ~~les 2 moins bon 11^{ème}~~ au coefficient du Fair-Play (Article ~~16.g~~ des RG ~~du District~~).
- m) 7 descentes de D2 en D3 : soit 3 descentes dans chaque poule + le moins bon 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16.g~~ des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- n) 11 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + les 3 moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16.g~~ des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- o) ~~19 9~~ descentes de D4 en D5 : soit ~~3 4~~ descentes dans chaque poule + ~~les 3~~ moins bon ~~9 11^{ème}~~ au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16.g~~ des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- p) ~~20 10~~ descentes de D4 en D5 : soit ~~3 4~~ descentes dans chaque poule + les ~~2 4~~ moins bon ~~9 11^{ème}~~ au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16.g~~ des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- q) 15 descentes de D4 en D5 : 2 descentes dans chaque poules + les 3 moins bons 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16.g~~ des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- r) 16 descentes de D4 en D5 : 2 descentes dans chaque poules + les 4 moins bons 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16.g~~ des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- s) 17 descentes de D4 en D5 : 2 descentes dans chaque poules + les 5 moins bons 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16.g~~ des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- t) 20 descentes de D4 en D5 : 3 descentes dans chaque poules + les 2 moins bons 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16.g~~ des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)

Origine : Comité de Direction du District et Commission Sportive

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District :

Avis de l'Assemblée Générale du District :

Fin de la réunion de la Commission à 12h.

Patrick BASTGEN
Président de la Commission